

RELEVE DES DECISIONS OU AVIS
EMIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE PAUL SABATIER

Séance du 2 mai 2001

ORDRE DU JOUR	DECISIONS OU AVIS	DESTINATAIRES (pour suite à donner)
Point 2 : Approbation des procès verbaux des Conseils d'Administration des 22 et 29 janvier 2001	Les procès-verbaux des Conseils d'Administration des 22 et 29 janvier 2001 sont adoptés à l'unanimité (30 voix).	DAGM
Point 3 : Direction du SCUIO : avis sur la candidature proposée par le Conseil du SCUIO	Le Conseil d'Administration donne un avis favorable à la nomination de Monsieur Erick RINGOT aux fonctions de Directeur du SCUIO avec 28 voix pour, 2 bulletins blancs.	* DAGM * SCUIO
Point 4 : Statuts Examen des modifications des statuts de l'OMP relatives au Conseil Scientifique	Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité (30 voix) les modifications de statuts proposées par l'OMP avec la précision suivante : le collège C concerne les ITA/ITAOS	* DAGM * OMP
Point 5 : Finances 5-1 Décisions budgétaires modificatives	* Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité (30 voix) les DBM de transfert d'un montant global de 498 928F pour l'exercice 2001. * Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité (30 voix) les DBM de rattachement, ressources affectées, d'un montant global de 65 630 250,88F y compris 557 440,10F SACD pour l'exercice 2000.	* Agent Comptable * Services Financier
5-2 Subvention à l'Association Sportive de l'UPS	Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité (30 voix) d'accorder une subvention de 320 000F à l'Association Sportive de l'UPS pour l'exercice 2001.	* Agent Comptable * Services Financiers * Association sportive * DAGM * DIAU
5-3 Examen du compte financier - exercice 2000 -affectation des résultats -application de la politique des reliquats	* Le compte financier 2000 est approuvé à l'unanimité (30 voix) par le Conseil d'Administration. Il est arrêté pour un montant net des dépenses de 339 861 564,63F (hors SACD) - affectations de résultats : à l'unanimité (30 voix), le Conseil d'Administration approuve les affectations de résultats. * Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité (30 voix) les DBM de report d'un montant global de 50 728 854,72F de l'exercice 2000 sur l'exercice 2001. * Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité (30 voix) les DBM de report, ressources affectées, d'un montant global de 119 865 026,04F dont 1 815,94F SACD de l'exercice 2000 sur l'exercice 2001.	Agent Comptable Services Financiers
Point 6 : Exposé du bilan du site de Rodez	Point reporté à un prochain Conseil d'Administration	DAGM
Point 7 : Scolarité Offres de formations pour la rentrée 2001	Point reporté à un prochain Conseil d'Administration	DAGM
Point 8: Personnels enseignants	Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité (17 voix) :	

Définition des fonctions éligibles aux primes de charges administratives et de responsabilités pédagogiques pour les personnels enseignants.

- 1) la répartition de l'enveloppe pour les primes entre charges administratives (53%) et responsabilités pédagogiques (47%)
- 2) la suppression de la fonction de chef de département d'UFR de la liste des fonctions ouvrant droit à la prime de charge administrative
- 3) la liste des fonctions éligibles aux primes de charges administratives pour 2000/2001 et 2001/2002

Taux des primes de charges administratives 2001/2002 :

<u>Fonctions</u>	<u>Taux maximum</u>
- Vice-Présidents	40 000
- Directeurs de composantes - Doyens	35 000
- Directeurs de services communs et assimilés	25 000
- Directeurs adjoints d'UFR	10 000
- Directeurs adjoints d'IUT	25 000
- Chef de département d'IUT	20 000
- Chef de projet chargés de missions	
Animateurs de commission d'université	32 000
- Responsable de site délocalisé	25 000
- Président de conseil scientifique d'UFR	10 000

Le point sur les fonctions éligibles aux primes de responsabilités pédagogiques est reporté à un prochain Conseil d'Administration.

Division du personnel enseignant